



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du Mardi 24 novembre 2020 à 20 H

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération : 15

Le Conseil Municipal de la commune de HENRIDORFF, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle, pour motif de Covid 19, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH :  
Maire

Présents : Fabrice TISSERAND, Sébastien ENDT, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Amandine RAUCH, KAISER Jonathan, Charlotte MEYER, Séverine LUXEMBOURG, Eric MATHIS, Pascale EXTREMERA-RUIZ, Roselyne MATHIS.

Absents excusés : Caroline MOUTIER qui a donné procuration à Sébastien ENDT ; Guillaume DUMONT qui a donné procuration à Sébastien ELOI et Jean-Christophe BOULEY qui a donné procuration à Bernard KALCH

Secrétaire de séance : Fabrice TISSERAND

### N° 05 : AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL SUR LA COMMUNE DE HENRIDORFF.

Monsieur le Maire expose les motivations communales qui justifient la demande d'un réaménagement du territoire :

- Amélioration du cadre de vie de la commune
- Nécessité de la création d'une réserve foncière pour réaliser des projets communaux
- Amélioration des conditions d'exploitation des agriculteurs exerçant sur le territoire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 14 voix pour et une abstention :

- demande au conseil départemental l'inscription de la commune de HENRIDORFF afin de réaliser un aménagement foncier agricole forestier et environnemental sur le territoire communal,
- sollicite le département pour instituer une Commission Communale d'Aménagement Foncier.

*Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le recours peut être adressé par voie électronique par le site <https://www.telerecours.fr>*

Fait et délibéré à Henridorff, les jours, mois et an susdits. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour copie conforme, Henridorff, le 28 Novembre 2020

Le Maire :

  
Bernard KALCH



Votants : 15
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 1

